



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Sénat

Le budget du Sénat pour 2025 prévoit un total de dépenses de **378 941 751 €**, en **hausse de 1,69 %** par rapport au budget réparti 2024. Cette évolution résulte d'une hausse concomitante des crédits d'investissement (+2,57 %) et des crédits de fonctionnement (+1,66 %).

Les ressources budgétaires finançant les dépenses du Sénat proviennent de la dotation de l'État intitulée « Sénat » et, dans une moindre mesure, des produits budgétaires propres à cette Assemblée.

Les différents périmètres retenus par le présent rapport dans le cas du Sénat

Dans le cas du budget du Sénat, le présent rapport utilise quatre périmètres, auxquels est associé un code couleur :

- ensemble constitué par le Sénat, le Jardin du Luxembourg et le Musée du Luxembourg : tableaux en **noir** ;
- Sénat (action n° 1) : tableaux en **bleu** ;
- Jardin du Luxembourg (action n° 2) : tableaux en **vert** ;
- Musée du Luxembourg (action n° 3) : tableaux en **rouge**.

LES EXERCICES ANTÉRIEURS

L'EXÉCUTION 2023

Pour 2023, dernier exercice pour lequel les résultats sont connus, l'ensemble de l'exécution (Sénat, Jardin, Musée) a été marqué par une hausse des dépenses de 2,85 %, soit une augmentation de 9,94 M€ (358,32 M€ contre 348,38 M€) par rapport à l'exécution 2022.

Le budget « exécuté »

L'exécution traduit la consommation réelle des crédits sur la dernière année connue. Le projet de budget d'une année « n+1 » est présenté à l'été de l'année « n ». À ce moment, seule est connue l'exécution « n-1 ».

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 339,62 M€, en hausse de 13,67 M€ et 4,2 % par rapport à l'exécution 2022. Cette augmentation s'explique principalement par les hausses de la valeur du point de la fonction publique survenues en juillet 2022 et juillet 2023 (respectivement +3,5 % et +1,5 %, soit un impact de +2,5 % pour l'année 2023), qui ont accru la dépense de 6 M€, par le coût du renouvellement sénatorial à hauteur de 5 M€ (dont 4,16 M€ pour les seules indemnités de fin de contrat des collaborateurs) et par les effets de l'inflation - établie par l'INSEE à 4,9 % en moyenne pour 2023 - sur de nombreuses dépenses hors rémunération. Pour la section de fonctionnement, le taux d'exécution ressort à 97,5 %, soit 1 point de plus que celui constaté, en moyenne, les dix exercices précédents.

Les dépenses d'investissement s'inscrivent dans un cycle exceptionnel de travaux, commencé en 2017, essentiellement destinés à améliorer les conditions de travail des Sénateurs et à entretenir le patrimoine affecté au Sénat. Ces dépenses ont connu une forte inflexion en 2020-2021 (14,4 et 14,1 M€) en raison de la pandémie, avant de connaître un ressaut notable en 2022 (22,4 M€). En 2023, la dépense s'est établie à 18,7 M€, en baisse de 16,7 % (-3,7 M€).

Les principaux chantiers de 2023 ont concerné la restructuration des bâtiments des 26 et 36 rue de Vaugirard (5,22 M€), la fin de la rénovation et l'aménagement de la salle Clemenceau, de son foyer et de ses

régies (3,38 M€), la restauration des façades et couvertures de l'Est du Palais du Luxembourg (2,67 M€) et celle d'une partie des grilles et murets du Jardin du Luxembourg (1,05 M€).

Évolution des dépenses constatées du Sénat (ensemble des trois actions)

(en M€)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	5,7	11,2	17,0	7,9	24,4	19,6	18,4	14,4	14,1	22,4	18,7
Fonctionnement	321,7	320,8	316,4	317,0	320,7	308,2	315,2	318,2	314,1	325,9	339,6
Total des dépenses	327,4	332,1	333,4	324,9	345,1	327,8	333,6	332,7	328,2	348,4	358,3

Source : Sénat, présentation Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

L'écart entre le budget hors reports d'opérations pluriannuelles et l'exécution ressort à 2,21 % en 2023 (8,01 M€ du budget réparti non consommés). La sous-consommation des crédits budgétés est plus faible que pour les exercices précédents : 3,8 % en 2022, 6,25 % en 2021, 7,52 % en 2020, 5,79 % en 2019. Cela s'explique par une exécution du budget d'investissement en forte progression, qui fait plus que compenser une légère dégradation de l'exécution du budget de fonctionnement (sous-consommation de 2,29 % en 2023 contre 0,92 % en 2022).

L'écart entre le budget réparti après ajout des reports d'opérations pluriannuelles, soit 372,35 M€ en 2023, et l'exécution, est de 3,77 %.

« Budget réparti » et reports d'opérations pluriannuelles

Le budget réparti représente les crédits de la LFI effectivement répartis entre les directions, conformément à l'article 3 du règlement budgétaire et comptable du Sénat, auxquels s'ajoute le report de tout ou partie des crédits des opérations pluriannuelles non utilisés lors de l'exercice précédent. Il se distingue du « budget initial », qui représente le projet de répartition de crédits proposé au vote du Parlement, et du « budget exécuté », qui traduit la consommation réelle des crédits. Par exemple, pour l'année 2023, le budget initial est de 366,42 M€, le budget réparti avant reports des opérations pluriannuelle est par construction du même montant, le budget réparti après ces reports s'établit à 372,35 M€ et le budget exécuté à 358,32 M€.

Dans le présent rapport, sauf indication contraire, en prévision, les budgets 2023 et 2024 sont toujours les budgets répartis, présentés hors reports d'opérations pluriannuelles afin de permettre la comparaison avec le budget 2025. Par construction, au niveau de l'ensemble constitué par les trois entités, les montants globaux du budget initial et du budget réparti hors reports d'opérations pluriannuelles sont identiques. En revanche, la répartition entre comptes ou entre entités peut varier entre le budget initial et le budget réparti hors reports d'opérations pluriannuelles.

Les ressources : la dotation de l'État couvre 96,6 % des dépenses totales du Sénat en 2023. Elle finance l'intégralité des dépenses de fonctionnement et 35,7 % des dépenses d'investissement.

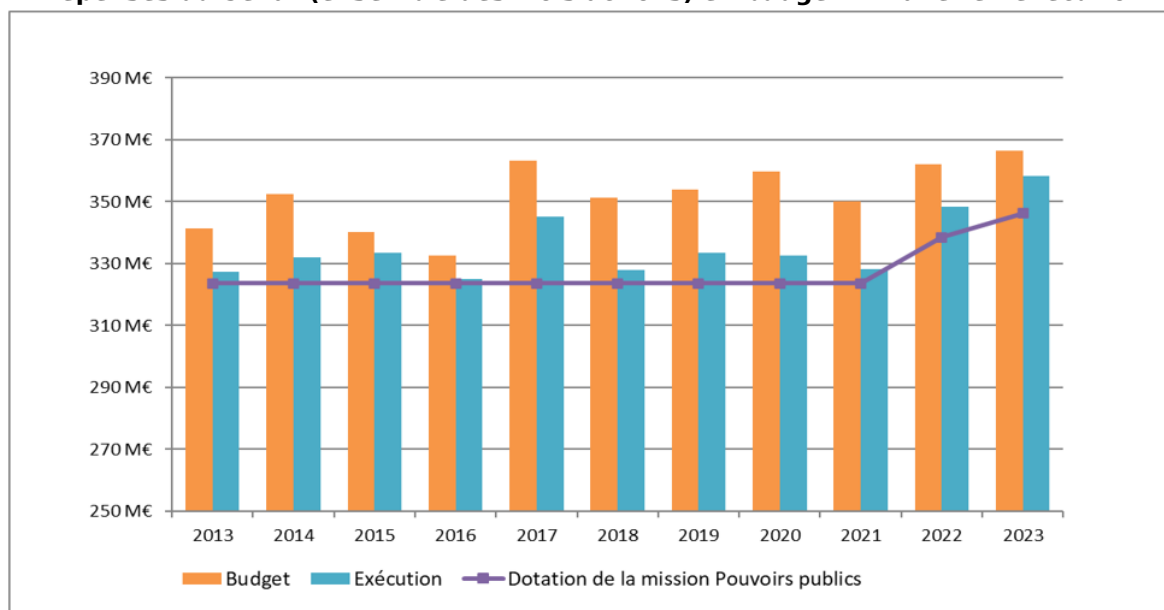
Taux de couverture par la dotation des dépenses du Sénat

	2021	2022	2023
Total des dépenses	98,60 %	97,19 %	96,64 %

Source : Sénat, présentation Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

Pour financer le solde des dépenses non couvertes par la dotation de l'État, soit 12,02 M€, le Sénat a utilisé ses produits budgétaires, qui s'élèvent à 7,86 M€ (-0,41 M€ par rapport à 2022) et effectué un prélèvement sur disponibilités de 4,17 M€. Hors reversement de l'excédent des caisses de Sécurité sociale (1,65 M€ contre 1,94 M€ en 2022 et 0,92 M€ en 2021, les produits (6,21 M€) sont en ligne avec la prévision (6 M€).

Dépenses du Sénat (ensemble des trois actions) en budget initial et en exécution



Source : Sénat, présentation Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

LE BUDGET POUR 2024

Le budget 2024[1] s'élève à 372,63 M€ (contre 366,42 M€ en 2023 et 362,15 M€ en 2022), soit une augmentation de 1,70 % (+6,21 M€) par rapport au budget 2023. Celle-ci résulte d'une hausse des dépenses de fonctionnement que tempère la baisse concomitante des dépenses d'investissement.

Entre les budgets 2023 et 2024, les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,59 % (+12,49 M€) pour s'établir à 360,09 M€ contre 347,59 M€.

Cette hausse s'explique notamment par :

- l'effet en année pleine de la hausse de 1,5 % de la valeur du point de la fonction publique intervenue le 1^{er} juillet 2023, à hauteur de 3,7 M€ ;
- la transposition, au 1^{er} janvier pour les Sénateurs et au 1^{er} avril pour les personnels, de la mesure consistant en l'attribution de 5 points d'indice majorés à l'ensemble des agents publics, à hauteur de 1 M€ ;
- la revalorisation au 1^{er} janvier 2024 des avances de frais de mandat des Sénateurs et la diminution des crédits inscrits au titre de l'avance informatique, à hauteur de 3,9 M€ ;
- l'augmentation des autres charges de fonctionnement, principalement en raison d'une hausse de 3,2 M€ des rémunérations d'honoraires, en lien avec les études préalables rendues nécessaires par le phasage des différents chantiers ;
- l'effet de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement hors dépenses de rémunération, qui peut être estimé à 2,2 M€.

En revanche, pour le deuxième exercice consécutif, les dépenses d'investissement marquent un recul sensible, avec une baisse de 6,29 M€ (-33,36 %) en ramenant le montant à 12,54 M€ et rejoignant en euros constant leur niveau de 2015-2016.

Le Sénat doit en 2024[2] poursuivre ou achever des chantiers importants ; il en va notamment ainsi de la restructuration des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard, qui nécessite une annuité de 7 M€, de la

seconde phase de restauration des façades et couvertures des pavillons Est du Palais du Luxembourg, pour un montant estimé de 1,7 M€, de la restructuration du Petit Luxembourg Est et de la salle d'accueil du 15 ter rue de Vaugirard, à hauteur de 1,4 M€, et de la rénovation des grilles du jardin pour 1,3 M€.

Les ressources comprennent la dotation de l'État, les produits attendus et un prélèvement sur disponibilités. La dotation de l'État, stable ou en baisse[3] de 2008 à 2021, a augmenté de 4,64 % en 2022 (+15 M€) et de 2,28 % en 2023 (+7,71 M€) dans le contexte d'une brusque reprise de l'inflation et de revalorisations successives de la valeur du point d'indice de la fonction publique. Pour 2024, la dotation a été augmentée de 2,07 %, principalement en raison d'une inflation prévisionnelle encore élevée (2,6 %[4]), de l'effet report de la dernière augmentation de la valeur du point[5] et de diverses mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat des agents publics.

Dans ces conditions, la dotation de l'État couvre 94,98 % des dépenses prévisionnelles du budget réparti (contre 94,51 % en 2023 et 93,49 % en 2022). Les produits attendus s'élèvent à 6,45 M€ (contre 6 M€ en 2023 et 5,73 M€ en 2022).

Le prélèvement sur les disponibilités du Sénat prévu serait en diminution (12,71 M€ inscrits en 2024, alors que 14,12 M€ étaient inscrits en 2023 ; en exécution, le prélèvement s'est élevé à 4,17 M€).

[1] Budget réparti hors reports d'opérations pluriannuelles.

[2] Les montants indiqués ci-après correspondent au coût total en 2024, et non aux seules dépenses d'investissement.

[3] Baisse de 1,3 % en 2012.

[4] Programme de stabilité présenté par le Gouvernement le 26 avril 2023 (valeur ajustée à 2,5 % dans le Programme de stabilité présenté par le Gouvernement le 17 avril 2024).

[5] +1,5 % au 1^{er} juillet 2023.

LE PROJET DE BUDGET POUR 2025

SITUATION GLOBALE

1. Les dépenses

Le total des dépenses exposées dans le projet de budget 2025 (378,94 M€) est en hausse de 1,69 %. L'action n° 1 (Sénat) représente 96,38 % des dépenses de la mission, l'action n° 2 (Jardin du Luxembourg) 3,58 % et l'action n° 3 (Musée du Luxembourg) 0,04 %.

Les crédits d'investissement augmentent de 2,57 % pour s'établir à 12,87 M€, cette évolution traduisant le lancement ou la montée en puissance de nouveaux chantiers, qui prennent le relais de la restructuration des bâtiments des 26-36 rue de Vaugirard, parvenue à son terme (*infra*).

Pour leur part, **les charges de fonctionnement** augmentent de 1,66 %, soit 5,99 M€, pour atteindre 366,08 M€, évolution proche du taux d'inflation de 1,7 % en 2025 retenu pour la construction du budget[6].

Crédits et exécution du budget du Sénat (ensemble des trois actions) 2023-2025

	Budget 2023	Exécuté 2023	Taux d'exécution	Budget 2024	Budget 2025	Variation 2025/2024	
						en valeur	en %
Charges de fonctionnement	347 594 312	339 618 532	97,71%	360 085 938	366 075 251	5 989 313	1,66%
60 Achats de biens et fournitures	6 954 900	6 381 794	91,76%	7 104 400	7 410 645	306 245	4,31%
61 et 62 Services extérieurs	37 046 686	33 481 054	90,38%	42 292 496	42 421 032	128 536	0,30%
63 Impôts et taxes	1 792 300	1 762 697	98,35%	1 812 100	1 981 710	169 610	9,36%
64 Rémunérations et charges sociales	186 052 404	186 290 161	100,13%	193 180 915	196 083 277	2 902 362	1,50%
<i>Dont indemnités des Sénateurs</i>	32 965 000	32 986 260	100,06%	33 688 600	33 614 856	-73 744	-0,22%
65 Autres charges de gestion courante	115 531 522	111 242 466	96,29%	115 276 027	116 153 587	877 560	0,76%
<i>Dont aides à l'exercice du mandat parlementaire</i>	113 171 700	109 111 243	96,41%	112 770 558	113 555 187	784 629	0,70%
<i>Dont diverses autres charges de gestion courante</i>	2 359 822	2 131 223	90,31%	2 505 469	2 598 400	92 931	3,71%
67 Charges exceptionnelles	216 500	460 362	212,64%	420 000	2 025 000	1 605 000	382,14%
Dépenses d'investissement	18 822 492	18 700 559	99,35%	12 543 571	12 866 500	322 929	2,57%
Total des dépenses des deux sections	366 416 804	358 319 091	97,79%	372 629 509	378 941 751	6 312 242	1,69%
Produits	6 004 653	7 857 965	130,86%	6 446 850	6 746 584	299 734	4,65%
Prélèvement sur les disponibilités	14 117 551	4 166 527	29,51%	12 711 759	12 715 267	3 508	0,03%
Dotation	346 294 600	346 294 600	100,00%	353 470 900	359 479 900	6 009 000	1,70%

NB : les colonnes « Budget 2023 » et « Budget 2024 » correspondent au budget réparti hors reports d'opérations pluriannuelles.

Dépenses inscrites aux budgets 2024 et 2025 pour les trois actions[7]

(en M€)	Sénat 2024	Sénat 2025	Jardin 2024	Jardin 2025	Musée 2024	Musée 2025	Sénat + Jardin + Musée 2024	Sénat + Jardin + Musée 2025
Dépenses								
Investissement	10,66	11,24	1,81	1,56	0,07	0,07	12,54	12,87
Fonctionnement	348,22	353,98	11,77	12,00	0,10	0,10	360,09	366,08
Total des dépenses	358,88	365,22	13,58	13,56	0,17	0,17	372,63	378,94

Source : Sénat, présentation Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

[6] Programme de stabilité présenté par le Gouvernement le 17 avril 2024.

[7] Dans le cas de l'année 2024, certains montants figurant dans ce tableau sont légèrement différents de ceux mentionnés dans le tableau analogue figurant dans le rapport de la commission en vue du projet de loi de finances pour 2024. En effet, conformément à l'article 3 de son règlement budgétaire et comptable, le Sénat peut modifier la répartition des crédits entre comptes ou entre actions, sans que cela remette en cause le montant global du budget.

2. Les ressources

Les ressources sont constituées en premier lieu de la dotation de l'État, qui augmenterait de 1,70 %. Elles comprennent également divers produits budgétaires et un prélèvement sur les disponibilités.

Les produits budgétaires s'élèveraient à 6,75 M€ en 2025, montant en hausse de 4,65 %. Les principaux produits sont les redevances annuelles de gestion versées au Sénat par les caisses autonomes de sécurité sociale et de retraite du Sénat, assises sur les salaires du personnel concerné, qui s'établiraient à 3,26 M€ en 2025 (+0,72 %), et la redevance d'affectation versée par Public Sénat, d'un montant de 500 k€[8] (+3,09 %).

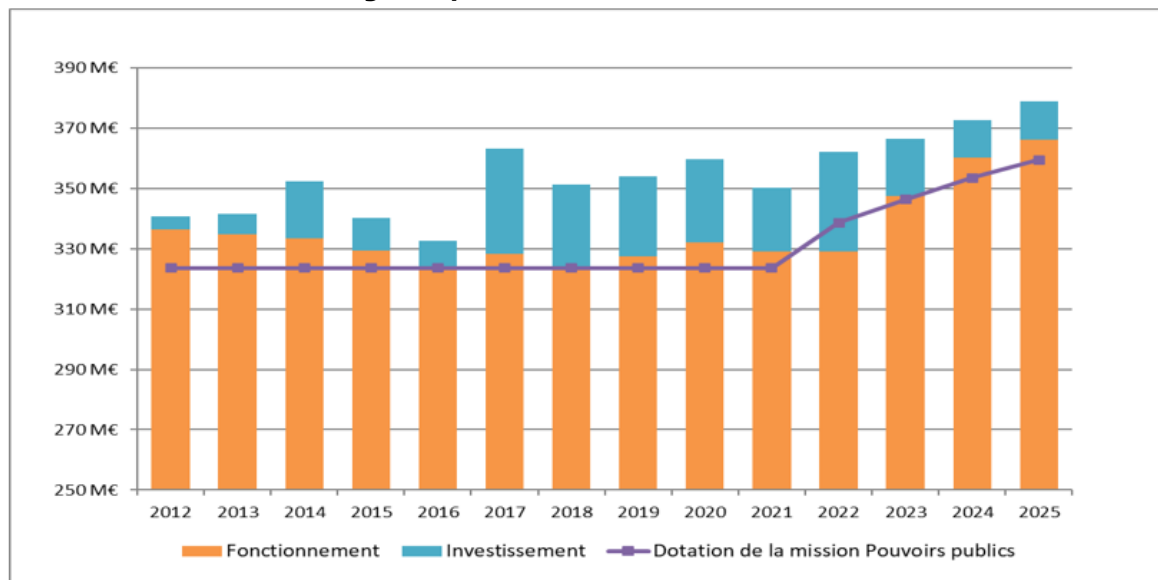
Comme l'illustre le tableau retraçant le taux de couverture par la dotation des dépenses du Sénat (*supra*), la dotation tend à financer, année après année, une part décroissante des dépenses du Sénat. En 2025, la somme de la dotation (359,48 M€) et des produits (6,75 M€) parviendrait encore à couvrir les dépenses de fonctionnement (366,08 M€). Par voie de conséquence, les dépenses d'investissement (12,87 M€) seraient presque intégralement financées par un prélèvement sur les disponibilités du Sénat (12,72 M€).

Les ressources inscrites aux budgets 2024 et 2025 pour les trois actions[9]

(en M€)	Sénat 2024	Sénat 2025	Jardin 2024	Jardin 2025	Musée 2024	Musée 2025	Sénat + Jardin + Musée 2024	Sénat + Jardin + Musée 2025
Ressources								
Produits	5,50	5,80	0,80	0,80	0,16	0,16	6,45	6,75
Prélèvements sur les disponibilités	11,52	11,75	1,17	0,96	0,01	0,01	12,71	12,72
Dotations de la mission Pouvoir publics	341,86	347,68	11,61	11,80	0,00	0,00	353,47	359,48
Total des ressources	358,88	365,22	13,58	13,56	0,17	0,17	372,63	378,94

Source : Sénat, présentation Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

Évolution du budget depuis 2012 (ensemble des trois actions)[10]



Source : Sénat, présentation Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

Les crédits alloués pour 2025 pour l'ensemble des trois actions regroupées dans le budget du Sénat, tels qu'ils sont indiqués ci-avant, résultent de ceux de chacune de ces trois actions, conformément aux modalités et justifications exposées ci-après.

[8] Montant estimatif dans l'attente de la conclusion du nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2025-2027.

[9] La remarque de la note précédente s'applique également aux ressources.

[10] Dans le graphique, les budgets 2012 à 2024 sont les budgets répartis, le budget 2025 est le budget initial.

SÉNAT (ACTION N° 1)

Crédits et exécution du budget de l'action « Sénat », 2023-2025

	Budget 2023	Exécuté 2023	Taux d'exécution	Budget 2024	Budget 2025	Variation 2025/2024	
						en valeur	en %
Charges de fonctionnement	335 436 406	328 739 324	98,00%	348 221 658	353 980 291	5 758 633	1,65%
60 Achats de biens et fournitures	6 242 500	5 653 216	90,56%	6 321 000	6 575 324	254 324	4,02%
61 et 62 Services extérieurs	35 359 586	32 440 762	91,75%	40 696 796	40 712 913	16 117	0,04%
63 Impôts et taxes	1 702 300	1 681 968	98,81%	1 727 450	1 895 400	167 950	9,72%
64 Rémunérations et charges sociales	176 385 998	177 260 551	100,50%	183 783 385	186 618 067	2 834 682	1,54%
<i>Dont indemnités des Sénateurs</i>	<i>32 965 000</i>	<i>32 986 260</i>	<i>100,06%</i>	<i>33 688 600</i>	<i>33 614 856</i>	<i>-73 744</i>	<i>-0,22%</i>
<i>Dont charges de sécurité sociale, de prévoyance, de pension et accessoires de pension des Sénateurs</i>	<i>14 884 882</i>	<i>15 071 159</i>	<i>101,25%</i>	<i>15 590 905</i>	<i>15 586 648</i>	<i>-4 257</i>	<i>-0,03%</i>
<i>Dont rémunération des personnels titulaire, stagiaire, contractuel et temporaire</i>	<i>101 405 659</i>	<i>101 557 188</i>	<i>100,15%</i>	<i>105 775 280</i>	<i>107 361 160</i>	<i>1 585 880</i>	<i>1,50%</i>
<i>Dont charges sociales, de prévoyance, de pension et accessoires de pension des personnels</i>	<i>24 921 657</i>	<i>25 373 498</i>	<i>101,81%</i>	<i>26 602 440</i>	<i>27 637 003</i>	<i>1 034 563</i>	<i>3,89%</i>
<i>Dont autres charges des personnels et autres charges sociales</i>	<i>2 208 800</i>	<i>2 272 446</i>	<i>102,88%</i>	<i>2 126 160</i>	<i>2 418 400</i>	<i>292 240</i>	<i>13,74%</i>
65 Autres charges de gestion courante	115 531 522	111 242 466	96,29%	115 276 027	116 153 587	877 560	0,76%
<i>Dont aides à l'exercice du mandat parlementaire</i>	<i>113 171 700</i>	<i>109 111 243</i>	<i>96,41%</i>	<i>112 770 558</i>	<i>113 555 187</i>	<i>784 629</i>	<i>0,70%</i>
<i>Dont diverses autres charges de gestion courante</i>	<i>2 359 822</i>	<i>2 131 223</i>	<i>90,31%</i>	<i>2 505 469</i>	<i>2 598 400</i>	<i>92 931</i>	<i>3,71%</i>
67 Charges exceptionnelles	214 500	460 362	214,62%	417 000	2 025 000	1 608 000	385,61%
Dépenses d'investissement	17 167 692	17 265 032	100,57%	10 661 571	11 236 500	574 929	5,39%
<i>Dont logiciels</i>	<i>527 000</i>	<i>1 102 914</i>	<i>209,28%</i>	<i>630 000</i>	<i>430 000</i>	<i>-200 000</i>	<i>-31,75%</i>
<i>Dont constructions</i>	<i>12 764 600</i>	<i>11 685 862</i>	<i>91,55%</i>	<i>4 992 000</i>	<i>5 841 000</i>	<i>849 000</i>	<i>17,01%</i>
<i>Dont installations</i>	<i>453 000</i>	<i>612 443</i>	<i>135,20%</i>	<i>1 969 000</i>	<i>1 500 500</i>	<i>-468 500</i>	<i>-23,79%</i>
<i>Dont autres immobilisations corporelles</i>	<i>3 423 092</i>	<i>3 863 812</i>	<i>112,87%</i>	<i>3 070 571</i>	<i>3 465 000</i>	<i>394 429</i>	<i>12,85%</i>
Total des dépenses des deux sections	352 604 098	346 004 356	98,13%	358 883 229	365 216 791	6 333 562	1,76%
Produits	5 203 153	7 028 322	135,08%	5 495 350	5 795 084	299 734	5,45%
Prélèvement sur les disponibilités	12 713 245	4 288 334	33,73%	11 523 879	11 746 007	222 128	1,93%
Dotation de la mission Pouvoirs publics	334 687 700	334 687 700	100,00%	341 864 000	347 675 700	5 811 700	1,70%

NB : les colonnes « Budget 2023 » et « Budget 2024 » correspondent au budget hors reports d'opérations pluriannuelles.

Source : Sénat, Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

1. Les dépenses

1.1. Les dépenses de fonctionnement

La prévision de dépenses de fonctionnement s'élève à **353 980 291 €** dans le budget **2025** ; elle marque ainsi une augmentation de 1,65 % par rapport à l'exercice 2024, liée à l'inflation et aux dépenses de rémunération.

Les deux principaux postes de la section de fonctionnement sont les dépenses liées à l'exercice du mandat parlementaire et les dépenses de personnel.

1.1.1. Les charges parlementaires

Outre les indemnités versées aux Sénateurs, ces dépenses au titre des 348 Sénateurs comprennent les charges de sécurité sociale et de retraite et les aides à l'exercice du mandat parlementaire. Le total des crédits liés au mandat parlementaire augmente de 0,44 %, cette évolution recouvrant des mouvements faiblement contrastés.

Dépenses liées au mandat parlementaire

<i>En M€</i>	Budget exécuté 2020	Budget exécuté 2021	Budget exécuté 2022	Budget exécuté 2023	Budget réparti 2024	Projet de budget 2025	Evolution 2024-2025 (%)
<i>Indemnités versées aux sénateurs</i>	31,6	31,7	32,2	33,0	33,7	33,6	-0,22
<i>Charges de sécurité sociale, de prévoyance, de retraite et les accessoires de pensions</i>	14,2	14,6	14,6	15,1	15,6	15,6	-0,03
<i>Aides à l'exercice du mandat parlementaire</i>	103	99,8	104,0	109,1	112,8	113,6	0,70
Total	148,8	146,1	150,8	157,2	162,1	162,8	0,44

Source : Sénat, Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

1.1.1.1. Les indemnités des Sénateurs

Le poste des indemnités présente une stabilité d'ensemble (baisse de **0,22 %**). De fait, ses principales composantes, définies par référence au traitement des fonctionnaires (article 1^{er} de l'ordonnance organique n° 58-1210 du 13 décembre 1958), sont reconduites à l'identique en l'absence de revalorisation programmée de la valeur du point de la fonction publique. Seule composante à connaître une évolution notable, l'allocation d'aide au retour à l'emploi (217 k€ en 2025) baisse sensiblement (-28,73 %), cette dépense connaissant son point le plus bas l'année précédant le renouvellement sénatorial.

1.1.1.2. Les charges de sécurité sociale, de prévoyance, de retraite et les accessoires de pensions pour les Sénateurs

Les caisses de retraite et de sécurité sociale du Sénat gèrent des régimes de retraite et d'assurance « maladie-maternité-décès » (base et complémentaire) et des prestations associées pour les Sénateurs et le personnel. Dans le budget du Sénat, ces caisses figurent uniquement au titre de la part employeur des cotisations versées et des accessoires de pension[11].

Concernant les Sénateurs, ce poste présente également une stabilité d'ensemble (baisse de **0,03 %**). La plupart de ses composantes, directement liées au point d'indice, n'évoluent qu'à la marge.

[11] Pour mémoire, les régimes de retraites du Sénat, qui se caractérisent par un système mixte entre répartition et capitalisation, équilibrent leurs charges à court, moyen et long termes sans solliciter de subvention de la part de l'État. Les actifs financiers qui viennent en couverture des engagements de retraite et avantages similaires sont par nature distincts des disponibilités du Sénat.

1.1.1.3. Les aides à l'exercice du mandat parlementaire

Ce poste (113,6 M€) est **en hausse de 0,70 %** par rapport au budget réparti 2024 (112,8 M€).

Les principales dépenses sont la dotation versée à l'association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS), les avances pour frais de mandat (AFM) des Sénateurs, qui couvrent les frais en relation directe avec l'exercice du mandat, et les subventions aux groupes politiques, qui représentent respectivement, en 2025, 59,6 %, 23,8 % et 11,5 % de l'ensemble.

Contribution à l'évolution des aides à l'exercice du mandat parlementaire

	Projet de budget 2025 <i>en €</i>	Évolution par rapport au budget réparti 2024 <i>en €</i>	Contribution à l'évolution entre le budget réparti 2024 et le projet de budget 2025 <i>en points</i>
Fonctionnement des groupes politiques.....	13 006 000	400 000	0,35
Subvention AGAS	67 720 187	1 402 087	1,24
Frais de mandat des Sénateurs	27 000 000	-505 458	-0,45
Frais d'hébergement des Sénateurs.....	4 698 000	108 000	0,10
Frais informatiques des Sénateurs	780 000	-620 000	-0,55
Frais de représentation des Sénateurs	351 000	0	0,00
Total général.....	113 555 187	784 629	0,70 %

Source : Sénat, Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

• L'AGAS

Le nombre moyen de collaborateurs rémunérés par l'AGAS est estimé à 866 en 2024 et 879 en 2025.

Collaborateurs des Sénateurs (moyenne annuelle, en personnel physique)

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre	897	873	861	866	879

Source : Sénat, Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

Le montant de la subvention AGAS, **en hausse de 2,11 %**, s'établirait à 67,7 M€. Cette évolution résulte essentiellement d'une prévision de hausse de 1,5 % des effectifs moyens.

L'AGAS est une association qui assure, pour le compte des Sénateurs, la gestion administrative, salariale et sociale de leurs collaborateurs. Chaque Sénateur dispose, depuis le 1^{er} novembre 2018, d'une enveloppe mensuelle qui permet de financer la rémunération brute d'un maximum de cinq salariés, au minimum à mi-temps. La gestion de cette enveloppe est effectuée par l'AGAS.

Pour mémoire, le 1^{er} juillet 2023, le plafond de cette enveloppe est passé de 8 696,95 € à 8 827,40 € (+1,50 %) par Sénateur, hors charges patronales, en conséquence de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

- **Les avances pour frais de mandat**

L'avance générale

Le montant inscrit au titre de l'**avance générale pour frais de mandat** pour 2025, soit 27 M€, est en baisse de 0,5 M€ par rapport au budget réparti pour 2024. Cette baisse s'explique par l'évolution du montant de l'abattement pratiqué sur les droits théoriques pour tenir compte de leur consommation effective : celui-ci est porté de 0,5 M€ dans le budget réparti pour 2024 à 1 M€ dans le présent projet de budget[12].

L'avance spécifique informatique

Le montant prévu pour l'**avance spécifique informatique** connaît une forte diminution : de 1,4 M€ selon les crédits répartis pour 2024, il est ramené à 0,78 M€.

La dépense en 2025 a été calculée en retenant l'hypothèse d'une consommation étale en 2024 et 2025 des droits ouverts en 2023 et non consommés en 2023 (1,5 M€), le montant ainsi obtenu étant légèrement majoré pour tenir compte d'éventuels nouveaux entrants.

Les autres avances

Les montants prévus pour les **avances spécifiques de représentation** (0,35 M€) et les **avances spécifiques hébergement** des Sénateurs (4,7 M€) sont calculés à hauteur de la totalité des droits ouverts. Ces dernières augmentent de 2,35 % en raison d'un ajustement aux effectifs éligibles.

- **Les subventions aux groupes politiques**

Le montant inscrit au titre de la **subvention aux groupes politiques** augmente de **3,17 %**, passant de 12,61 M€ à 13 M€, en raison d'une réforme de ses modalités de calcul ayant pris effet le 1^{er} janvier 2024.

[12] Fixée à 25,1 M€ dans le budget initial pour 2024, cette ligne a été portée à 27,5 M€ dans le budget réparti pour 2024 en conséquence de la revalorisation des avances pour frais de mandat intervenue le 1^{er} janvier 2024 (*supra*).

1.1.2. Les dépenses de personnel

1.1.2.1. Rémunérations des personnels titulaire, stagiaire, contractuel et temporaire

Les dépenses de rémunération (hors charges) atteindraient **107,4 M€** (94,45 M€ pour les titulaires et stagiaires et 12,91 M€ pour les contractuels), contre 105,8 M€ dans le budget réparti 2024 (**+1,5 %**). Cette augmentation s'explique notamment par les effets en année pleine de l'attribution de 5 points d'indice[13] et par la hausse des effectifs moyens des contractuels ; la prévision repose par ailleurs sur l'hypothèse d'une absence de revalorisation de la valeur du point d'indice en 2024 et 2025.

[13] La mesure n'est devenue effective qu'au 1^{er} avril 2024 pour les personnels du Sénat.

1.1.2.2. Charges de sécurité sociale, de prévoyance, de pension et accessoires de pension

Les charges progresseraient de 3,89 % en conséquence de l'augmentation qui précède, de certains rebasages et de l'impact de la hausse prévisionnelle des pensions au 1^{er} janvier 2025.

1.1.3. Les autres dépenses de fonctionnement

1.1.3.1. Les achats

Le budget des achats pour 2024 (compte 60) s'établit en hausse de 4,02 %, à 6,58 M€. Cette augmentation est principalement liée au renchérissement des fluides (eau, électricité, gaz, chauffage urbain, carburant).

1.1.3.2. Les autres charges de fonctionnement

Elles figurent pour leur plus grande part sous les rubriques « travaux et services extérieurs » (compte 61) et « autres travaux et services extérieurs » (compte 62), qui regroupent des dépenses hétérogènes. Le compte 61 comprend, d'une part, des dépenses principalement consacrées à l'immobilier (locations, services, charges locatives et de copropriété) et, d'autre part, des dépenses de « sous-traitance générale » correspondant notamment à des prestations de services de captation audiovisuelle et de retransmission des travaux parlementaires.

Dans le budget prévisionnel pour 2025, le total des comptes 61 et 62 atteint 40,71 M€, contre 40,70 M€ dans le budget réparti pour 2024 (hausse de 0,04 %). Cette stabilité d'ensemble recouvre divers mouvements sous-jacents dont les plus importants sont, d'une part, une augmentation des crédits portés sur le compte 613 « Locations », qui progresse de 0,39 M€ en lien avec l'organisation de concours et le recours à diverses solutions applicatives informatiques, et le compte 625 « Déplacements, missions et réceptions », qui progresse de 0,77 M€ principalement en raison du coût du transport aérien et de certains événements exceptionnels[14], et, d'autre part, une baisse notable, de 2,04 M€, des crédits portés au compte 622 « Rémunération d'intermédiaires et honoraires » qu'explique le point haut atteint en 2024 (*supra*).

[14] Réunion plénière de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, célébration des 150 ans du Sénat républicain.

1.1.3.3. Les charges exceptionnelles

S'élevant à 2,03 M€, ces crédits habituellement inférieurs à 0,5 M€ intègrent exceptionnellement, dans le cadre de l'opération pluriannuelle dédiée aux travaux de restructuration des bâtiments des 26-36 rue de Vaugirard, une ligne de 1,8 M€ destinée à l'éventuel versement d'indemnités découlant des mémoires en réclamation relatifs à certains lots du chantier.

1.2. Les dépenses d'investissement

La plus grande partie des dépenses d'investissement provient d'opérations sur les bâtiments et de la mise à niveau d'installations et équipements techniques. Elles sont réparties entre dépenses annuelles et opérations pluriannuelles.

Depuis 2017, le Sénat conduit des opérations d'investissement de grande ampleur, destinées principalement à la rénovation et à la modernisation de ses bâtiments et installations, ainsi qu'à l'adaptation des locaux aux exigences du travail parlementaire. De ce fait, certaines des opérations inscrites dans le budget 2025 sont des opérations qui avaient été décidées antérieurement.

Sur le périmètre de l'action « Sénat », les dépenses d'investissement seraient en 2025 de **11,2 M€**, contre 10,7 M€ (hors reports d'opérations pluriannuelles) dans le budget réparti pour 2024, en hausse de 0,6 M€ et 5,39 %. Elles n'en demeureraient pas moins en retrait par rapport au pic des années 2022 et 2023, au cours desquelles ces dépenses s'étaient respectivement établies, en exécution, à 20,8 M€ et 17,3 M€.

Pour mémoire, des opérations importantes ont été lancées en 2022 avec la rénovation de la salle Clemenceau, la rénovation des bureaux des Sénateurs et de leurs collaborateurs situés au 20 rue de Tournon et, en 2023, avec la restauration des façades et des couvertures du Palais du Luxembourg, qui se poursuivra en 2025 avec une dépense d'investissement estimée à 1,5 M€.

Le budget pour 2024 comportait deux nouvelles opérations pluriannuelles de grande ampleur, dont le présent projet de budget confirme la montée en puissance en 2025 : la refonte du système de vidéoprotection (0,45 M€ en 2024, 0,74 M€ en 2025) et la rénovation de la salle d'accueil du 15 rue de Vaugirard (2,6 M€ en 2025).

Le projet de budget pour 2025 inclut également une opération pluriannuelle de renouvellement du parc automobile d'un montant de 3,5 M€ (0,65 M€ en 2025).

En sens inverse, la restructuration du 26-36 rue de Vaugirard, opération majeure tant en coût qu'en durée, sera parvenue à son terme, alors qu'elle doit encore occasionner une dépense d'investissement de 5,7 M€ en 2024.

2. Les ressources

Les produits divers donnent habituellement lieu à des prévisions budgétaires conservatoires, proches des exécutions précédemment constatées, sachant le caractère non reproductible des produits exceptionnels enregistrés certaines années.

Pour 2025, un montant de 5,8 M€ est inscrit, contre 5,5 M€ pour 2024. Les redevances annuelles de gestion versées par les caisses autonomes de Sécurité sociale et des retraites du Sénat demeurent la principale source de produits (3,26 M€), ainsi que, dans une moindre mesure, la redevance d'affectation versée par Public Sénat (0,5 M€).

Il est prévu **d'augmenter la dotation de 1,7 % en 2025**, en ligne avec la progression des dépenses prévisionnelles du Sénat et l'inflation anticipée en 2025[15]. Dans ces conditions, l'équilibre budgétaire serait atteint en pratiquant un prélèvement prévisionnel sur les disponibilités de 11,75 M€ (contre 11,52 M€ en 2024).

[15] Le programme de stabilité 2024-2027 présenté par le Gouvernement prévoit une inflation de 1,7 % en moyenne annuelle pour 2025.

JARDIN DU LUXEMBOURG (ACTION N° 2)

Le Jardin du Luxembourg fait partie du domaine immobilier géré par le Sénat ouvert au public.

Crédits et exécution du budget de l'action « Jardin du Luxembourg » 2023-2025

	Budget 2023	Exécuté 2023	Taux d'exécution	Budget 2024	Budget 2025	Variation 2025/2024	
						en valeur	en %
Charges de fonctionnement	12 059 706	10 871 212	90,14%	11 766 080	11 996 760	230 680	1,96%
60 Achats de biens et fournitures	712 400	728 578	102,27%	783 400	835 321	51 921	6,63%
61 et 62 Services extérieurs	1 588 900	1 032 296	64,97%	1 497 500	1 609 919	112 419	7,51%
63 Impôts et taxes	90 000	80 729	89,70%	84 650	86 310	1 660	1,96%
64 Rémunérations et charges sociales	9 666 406	9 029 609	93,41%	9 397 530	9 465 210	67 680	0,72%
<i>Dont rémunération des personnels titulaire, stagiaire, contractuel et temporaire</i>	<i>7 695 100</i>	<i>7 094 751</i>	<i>92,20%</i>	<i>7 489 890</i>	<i>7 424 900</i>	<i>-64 990</i>	<i>-0,87%</i>
<i>Dont charges sociales, de prévoyance, de pension et accessoires de pension des personnels</i>	<i>1 882 306</i>	<i>1 834 989</i>	<i>97,49%</i>	<i>1 817 660</i>	<i>1 933 310</i>	<i>115 650</i>	<i>6,36%</i>
<i>Dont autres charges des personnels et autres charges sociales</i>	<i>89 000</i>	<i>99 869</i>	<i>112,21%</i>	<i>89 980</i>	<i>107 000</i>	<i>17 020</i>	<i>18,92%</i>
65 Autres charges de gestion courante	0	0	NS	0	0	0	NS
67 Charges exceptionnelles	2 000	0	0,00%	3 000	0	-3 000	-100,00%
Dépenses d'investissement	1 584 800	1 435 528	90,58%	1 812 000	1 560 000	-252 000	-13,91%
<i>Dont constructions</i>	<i>1 329 800</i>	<i>1 156 598</i>	<i>86,98%</i>	<i>1 717 000</i>	<i>1 260 000</i>	<i>-457 000</i>	<i>-26,62%</i>
<i>Dont installations</i>	<i>155 000</i>	<i>235 277</i>	<i>151,79%</i>	<i>35 000</i>	<i>170 000</i>	<i>135 000</i>	<i>385,71%</i>
<i>Dont autres immobilisations corporelles</i>	<i>100 000</i>	<i>43 653</i>	<i>43,65%</i>	<i>60 000</i>	<i>130 000</i>	<i>70 000</i>	<i>116,67%</i>
Total des dépenses des deux sections	13 644 506	12 306 740	90,20%	13 578 080	13 556 760	-21 320	-0,16%
Produits	646 500	678 346	104,93%	796 500	796 500	0	0,00%
<i>Prélèvement sur les disponibilités</i>	<i>1 391 106</i>	<i>21 494</i>	<i>1,55%</i>	<i>1 174 680</i>	<i>956 060</i>	<i>-218 620</i>	<i>-18,61%</i>
Dotation de la mission Pouvoirs publics	11 606 900	11 606 900	100,00%	11 606 900	11 804 200	197 300	1,70%

NB : les colonnes « Budget 2023 » et « Budget 2024 » correspondent au budget réparti hors reports d'opérations pluriannuelles.

Source : Sénat, présentation Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

Le budget **2025** est fixé à **13 556 760 €**, en **baisse de 0,16 %** par rapport au budget réparti pour 2024 (13 578 080 €). Les dépenses de fonctionnement et d'investissement suivent des évolutions contraires - respectivement +1,96 % et -13,91 % - dont la résultante est une stabilité d'ensemble, sachant que les premières représentent 88,5 % de la dépense en 2025.

1. Les dépenses

Le budget d'**investissement**, en baisse de 0,25 M€, s'établit à 1,56 M€. Ces crédits sont majoritairement destinés à la poursuite des travaux de restauration des grilles et des murets du Jardin du Luxembourg.

Les dépenses de **fonctionnement** augmentent de 0,23 M€ et 1,96 % pour s'établir à 12 M€, évolution résultant d'une progression des dépenses liées aux achats, aux travaux et aux services extérieurs (+0,16 M€ et +7,21 %) que vient tempérer une progression mesurée des dépenses de personnel (+0,07 M€ et +0,72 %), qui représentent 79 % des dépenses de fonctionnement.

2. Les ressources

Pour 2025, le montant des produits attendus, **796 500 €**, est stable par rapport à 2024. Il comprend les produits des prises de vue dans le Jardin, les redevances versées par les exploitants titulaires de concessions dans le Jardin du Luxembourg ainsi que des recettes en lien avec diverses manifestations, des expositions photographiques sur les grilles du Jardin et les prises de vue qui y sont autorisées. Sur la base d'une dotation portée à 11,80 M€, en hausse de 1,70 % comme pour l'entité « Sénat », un prélèvement sur disponibilités resterait nécessaire à hauteur de 0,96 M€ (contre 1,17 M€ en 2024).

MUSÉE DU LUXEMBOURG (ACTION N° 3)

Le budget relatif au Musée du Luxembourg est strictement identique à celui de 2024.

Crédits et exécution du budget de l'action « Musée du Luxembourg » 2023-2025

	Budget 2023	Exécuté 2023	Taux d'exécution	Budget 2024	Budget 2025	Variation 2025/2024	
						en valeur	en %
Charges de fonctionnement	98 200	7 996	8,14%	98 200	98 200	0	0,00%
60 Achats de biens et fournitures	0	0	NS	0	0	0	NS
61 et 62 Services extérieurs	98 200	7 996	8,14%	98 200	98 200	0	0,00%
Dépenses d'investissement	70 000	0	0,00%	70 000	70 000	0	0,00%
Dont constructions	70 000	0	0,00%	70 000	70 000	0	0,00%
Dont installations	0	0	NS	0	0	0	NS
Total des dépenses des deux sections	168 200	7 996	4,75%	168 200	168 200	0	0,00%
Produits	155 000	151 297	97,61%	155 000	155 000	0	0,00%
Prélèvement sur les disponibilités	13 200	-143 301	-1085,62%	13 200	13 200	0	0,00%
Dotation de la mission Pouvoirs publics	0	0	NS	0	0	0	NS

NB : les colonnes « Budget 2023 » et « Budget 2024 » correspondent au budget réparti hors reports d'opérations pluriannuelles.

Source : Sénat, présentation Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

1. Les dépenses

La prévision de dépenses d'investissement engagées par le Sénat s'élève à **70 000 €** pour **2025**, soit un montant identique à celui inscrit pour 2024. Ce budget est destiné à financer des travaux de rénovation selon le programme qui sera transmis par la Réunion des Musées nationaux (RMN).

Les dépenses de fonctionnement sont de **98 200 €** dans le budget **2025**, comme dans le budget 2024. Il s'agit, pour 80 000 €, de financer les éventuelles études préalables aux travaux figurant dans le programme qui sera transmis par la RMN.

2. Les ressources

Depuis 2010, la gestion du musée du Luxembourg a été confiée à la RMN dans le cadre d'une délégation de service public, la convention actuellement en vigueur couvrant la période 2020-2026.

Cette délégation prévoit une redevance d'exploitation comprenant une partie fixe de 155 000 € et une partie variable additionnelle assise sur le chiffre d'affaires en cas de dépassement du seuil prévu dans la convention liant le Sénat à la RMN.

Dépourvu de contribution de l'État, le budget réparti 2025 prévoit un prélèvement sur les disponibilités du Sénat maintenu à 13 200 €. Ce budget déficitaire s'explique par l'hypothèse conventionnelle d'une redevance d'exploitation égale à la partie fixe.

LE SOLDE : ÉVOLUTION DE LA DOTATION ET PRÉLÈVEMENT SUR DISPONIBILITÉS

Pour mémoire, de 2008 à 2021, le montant de la dotation versée par l'État au Sénat pour l'ensemble des trois budgets (Sénat, Jardin et Musée) est demeuré constant et a même baissé de 1,3 % en 2012. Compte tenu de l'inflation cumulée, ce gel a été équivalent à une diminution de près de 15 % de la dotation en termes réels sur la période. Pour faire face à d'importants besoins d'investissement, au ressaut de l'inflation et aux augmentations successives de la valeur du point d'indice, la dotation a été portée de 323,6 M€ à 338,6 M€ en 2022 (+15 M€, soit +4,64 %), à 346,3 M€ en 2023 (+7,7 M€, soit +2,28 %) et à 353,5 M€ en 2024 (+7,2 M€, soit +2,07 %).

Compte tenu de l'inflation constatée en 2022 et 2023 et sur la base de l'inflation anticipée en 2024, le montant de la dotation en euros constants enregistre - en dépit des trois augmentations précitées - une baisse de 3,4 % en 2024 par rapport à 2021.

Afin de maintenir à un niveau inchangé par rapport à 2024 le prélèvement prévisionnel sur disponibilités destiné à assurer l'équilibre du budget du Sénat, il est proposé d'augmenter la dotation de 1,7 % en 2025, ce qui la porterait à 359,5 M€. Cette progression serait ainsi alignée sur celle des dépenses prévisionnelles du Sénat et sur l'inflation anticipée en 2025.

Le prélèvement prévisionnel sur les disponibilités du Sénat s'élèverait alors à 12,7 M€, comme dans le budget pour 2024.

LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

À compter de 2026, les nombreux chantiers de travaux devant impérativement être engagés pour entretenir et préserver le patrimoine historique du Sénat mais également mettre aux normes ses installations techniques pèseront fortement sur les dépenses d'investissement, dans un contexte où, par ailleurs, la croissance régulière des dépenses de fonctionnement contraintes limite chaque année davantage les marges de manœuvre budgétaires.

Dans l'hypothèse théorique d'un maintien en 2026 et 2027 de la dotation de l'État au niveau de 2025, les deux-tiers des disponibilités du Sénat seraient susceptibles d'avoir été consommées à la fin de l'année 2027 (cf. tableau ci-dessous).

Cette perspective conduit naturellement à devoir anticiper une augmentation régulière de la dotation de l'État.

En effet, le Sénat doit pouvoir continuer à disposer d'un fonds de roulement lui permettant d'affronter les effets d'une crise, quelle qu'elle soit, qui aurait pour effet de remettre en cause momentanément la disponibilité des moyens de l'État ou bien de le contraindre à une dépense importante à caractère exceptionnel.

Ce fonds de roulement représente aujourd'hui un peu plus de quatre mois de dépenses, ce qui apparaît justifié au regard de la nécessité de maintenir ces réserves à un niveau prudentiel adapté, garant de l'autonomie financière des Assemblées.

Budget du Sénat, du Jardin et du Musée - projection triennale 2025-2027

BUDGET DU SENAT, JARDIN ET MUSEE PROJECTION TRIENNALE 2025-2027

Dépenses	2025	2026	2027
Investissement	12,9M€	23,2M€	27,8M€
Fonctionnement	366,0M€	374,7M€	373,4M€
Total des dépenses	378,9M€	397,9M€	401,2M€

Ressources	2025	2026	2027
Produits	6,7M€	6,8M€	7,0M€
Dotation de l'Etat	359,5M€	359,5M€	359,5M€
Prélèvement sur les disponibilités	12,7M€	31,6M€	34,8M€
Total des ressources	378,9M€	397,9M€	401,2M€
<i>Solde prévisionnel de la Réserve spéciale d'intervention (fin d'exercice)</i>	<i>105,5M€</i>	<i>73,9M€</i>	<i>39,1M€</i>

Source : Sénat, présentation Commission commune des crédits de l'Assemblée nationale et du Sénat

CONCLUSION DE LA PARTIE SÉNAT

Les prévisions de dépenses du Sénat augmentent en 2025 de 1,69 %, avec une hausse de 5,99 M€, soit 1,66 %, pour le fonctionnement, et de 0,32 M€, soit 2,57 %, pour l'investissement.

Les produits budgétaires s'élèveraient à 6,75 M€ en 2025, en hausse de 4,65 % par rapport à l'année précédente. Afin de maintenir à un niveau inchangé par rapport à 2024 le prélèvement prévisionnel sur disponibilités destiné à assurer l'équilibre du budget du Sénat, la dotation de l'État augmentera de 1,7 %, ce qui la portera à 359,5 M€. Cette progression serait ainsi alignée sur celle des dépenses prévisionnelles du Sénat et sur l'inflation anticipée en 2025.

Depuis 2017, le Sénat conduit des opérations d'investissement de grande ampleur, principalement destinées à la rénovation et à la modernisation de ses bâtiments et installations. Si les exercices 2024 et 2025 se caractérisent par une moindre dépense au regard des exercices précédents, le phasage des différentes opérations en cours ou dont le lancement s'imposera dès 2025 devrait à nouveau faire progresser fortement les dépenses d'investissement à partir de 2026.

À cet égard, l'exercice 2025 peut être considéré comme un budget de transition. D'une part, la restructuration du 26-36 rue de Vaugirard arrivera à son terme, chantier majeur justifiant une dernière annuité de 2,8 M€ contre 7 M€ dans le budget réparti pour 2024. D'autre part, certaines opérations lancées dans la période récente monteront en puissance en 2025 (rénovation de la salle d'accueil du 15 rue de Vaugirard pour 2,9 M€, restauration des façades et des couvertures Est du Palais du Luxembourg pour

1,8 M€, refonte du système de vidéoprotection pour 0,7 M€), tandis que seront lancées plusieurs opérations de grande ampleur qui occasionneront en 2025 une dépense encore limitée (restauration des couvertures et charpentes du Petit Luxembourg Ouest pour 0,5 M€, remaniement et extension de la distribution d'eau glacée du Palais du Luxembourg pour 0,3 M€, amélioration des installations de chauffage, ventilation et climatisation du Palais pour 0,1 M€). Ces nouvelles opérations pèseront cependant fortement sur le budget du Sénat à compter de l'exercice 2026 et au moins jusqu'à la fin de la décennie.